

VILLE DE MAUBOURGUET**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 21 décembre 2009**

Étaient présents : MM. GUILHAS, NADAL, Mme BAUDOIN, MM. DOUSSAU, MENJOULOU, LAMOTHE, ESTANGOY, MANHES, Mme DUBERTRAND, M. RENARD, Mmes DE BRITO, COUZIER, THERLE, DELACROIX, DIDDEN, CLAUDE. Étaient absentes : Mme GUILLON MARIENVAL (pouvoir à M. GUILHAS), Mme LARROUQUE (pouvoir à Mme DUBERTRAND). Secrétaire de séance : Mme DE BRITO.

Le procès verbal de la séance du 1^{er} octobre 2009 est approuvé à l'unanimité.

Décisions modificatives

Il convient de procéder à l'ajustement de divers articles, afin de prendre en compte la réalisation ou les engagements de dépenses et recettes, en section de fonctionnement et d'investissement au budget communal et au budget service des eaux.

Adopté à l'unanimité

Présentation en non valeur de produits communaux irrécouvrables

Monsieur le Maire propose d'admettre en non valeur des titres irrécouvrables des années 2002-2003-2004-2005 et 2006 pour un montant total de 2194.05€ ;

Adopté à l'unanimité

Concours fleuris

Monsieur le Maire propose d'attribuer les prix du concours de fleurissement 2009 comme suit : 1^{er} prix (Jardins et cours fleuris) : 80€, 2^{ème} prix (cour et portail fleuris) : 40€ et le 3^{ème} prix (jardin et bord de route) 30 €.

Adopté à l'unanimité

Eclairage de l'impasse du Régiment de Bigorre

La commune a été retenue pour l'année 2009 sur le programme « éclairage public », arrêté par le Syndicat départemental d'électricité des Hautes Pyrénées, pour réaliser l'éclairage de l'impasse du Régiment de Bigorre pour un montant prévisionnel de 7176€.

Adopté à l'unanimité

Eclairage du lotissement les jardins de la gare

La commune a été retenue pour l'année 2009 sur le programme « éclairage public », arrêté par le Syndicat départemental d'électricité des Hautes Pyrénées, pour réaliser l'éclairage de l'impasse du lotissement les jardins de la gare pour un montant prévisionnel de 10764€.

Adopté à l'unanimité

Opération rénovation façades – avenant n°3 et attribution d'aides

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°3 et le budget complémentaire de 1152€ au titre de l'opération façades 2010. Suite aux réunions de la commission d'attribution de l'« opération façades » du 23 novembre 2009, Monsieur le Maire propose de retenir deux dossiers pour un montant de subvention de la commune de Maubourguet de 1401€.

Adopté à l'unanimité

Vente partielle ancienne gendarmerie

Le Conseil Municipal autorise la vente du bâtiment annexe de l'ancienne gendarmerie de Maubourguet pour réaliser ses locaux administratifs au prix de 108 000 € à la Communauté de communes du Val d'Adour.

Adopté à l'unanimité

Classement voirie communale dans le domaine public

Le conseil Municipal décide de procéder au classement dans le domaine public communal des parcelles AK n°222 et AK n°257 AK n°258, dans le quartier du Faubourg.

Adopté à l'unanimité

Participation pour voie et réseaux rue des palmiers

Le Conseil Municipal décide afin de permettre l'implantation de nouvelles constructions, rue des palmiers, sur les terrains AI180, AE 68p A, AI 68p B et AI 147 d'engager la réalisation des travaux d'extension du réseau électrique et d'eau potable. Le Conseil Municipal fixe à 100 % la part du coût des travaux revenant à la charge des propriétaires fonciers.

Adopté à l'unanimité

Convention de prestation de service sur la station d'épuration

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune de Maubourguet et VEOLIA fixant les conditions techniques et financières relatives à la station d'épuration à la date de mise en service des équipements d'autosurveillance et prétraitement en janvier 2010 et tout document à intervenir.

Adopté à l'unanimité

Convention bornes rétractables Commune / Crédit Agricole

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune de Maubourguet et le Crédit Agricole fixant les conditions techniques et financières relatives à la mise en place des bornes rétractables sur l'emplacement réservé au transport de fond.

Adopté à l'unanimité

Contrat enfance jeunesse – avenant n°2

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°2 au contrat enfance jeunesse portant intégration d'une action nouvelle : l'ouverture de la structure multiaccueil « Au clair de lune » le 14 septembre 2009. Cette disposition permettra de bénéficier d'une majoration de la prestation de service ordinaire.

Adopté à l'unanimité

Contrat d'assurance des risques statutaires

Le Conseil Municipal accepte la proposition de contrat d'assurance statutaire de l'assureur : AXA GRAS SAVOYE, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2010 pour les agents CNRACL (taux : 4.64%) et pour les agents non affiliés à la CNRACL (taux : 1,17 %).

Adopté à l'unanimité

Modification des statuts du syndicat intercommunal d'aménagement de l'Echez

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle modification des statuts du « Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de l'Echez et ses canaux » relatif à la nouvelle participation des communes et au retrait de deux communes.

Adopté à l'unanimité

Motion contre le projet de suppression de la taxe professionnelle

Le Conseil Municipal se prononce contre le projet de suppression de la taxe professionnelle tel qu'il a été adopté le 18 décembre 2009 par l'assemblée nationale puis le Sénat dans la loi de finances 2010, et demande que soit mise en oeuvre une réforme globale et juste des finances locales.

Adopté à l'unanimité

Motion sur le projet du gouvernement relatif à l'organisation territoriale

Le Conseil Municipal se prononce contre les projets de réforme de l'organisation territoriale, proposés par le gouvernement et demande une réforme ambitieuse de la décentralisation, favorable à une intercommunalité plus démocratique, plus cohérente et plus solidaire au service des citoyens.

Adopté à l'unanimité

Consultation Maîtrise d'œuvre – réhabilitation ancienne gendarmerie

Le Conseil Municipal décide d'engager une consultation d'architecte en vue d'assurer la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment principal de l'ancienne gendarmerie composé de quatre appartements à l'étage et de locaux administratifs au rez de chaussée.

Adopté à l'unanimité

Consultation Maîtrise d'œuvre – construction d'un complexe

Le Conseil Municipal décide d'engager une consultation d'architecte en vue d'assurer la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un complexe (salle de lutte et bureaux à destination des associations) à proximité du terrain de foot du collège Jean Jaurès.

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 23 heures.